

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE
Conférence Permanente du Développement Territorial

RESUME DU RAPPORT FINAL
DE LA SUBVENTION 1999

Septembre 2000

Thème 7.3.-7.4. – EVALUATION DES IMPACTS DE LA PAC
ET DE L'AGENDA 2000 SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
ZONE RURALE

**Université Libre de
Bruxelles**

**Université Catholique
de Louvain**

**Université
de Liège**

GUIDE

CREAT

**LEPUR
(Ulg-FUSAGx)**

Pilote

CREAT : Y. Hanin

Chefs de service

CREAT : P. Govaerts
GUIDE : M-F. Godart
LEPUR-FUSAGx : C. Feltz

Chargés de recherche

CREAT : C. Setruk, O. Decocq, L. Delécluse, Y. Hanin,
LEPUR-FUSAGx : A. Demesmaecker, M. Kummert, S. Gilson
GUIDE : N. Feremans, L. Gaiardo

Collaborateurs scientifiques

FUSAGx : C. Debouche, P. Lebailly

THEME 7.3-7.4 - EVALUATION DES IMPACTS DE LA PAC ET DES ORIENTATIONS DE L'AGENDA 2000 SUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE RURAL

INTRODUCTION GENERALE

Le thème « Evaluation des impacts de la PAC et des orientations de l'agenda 2000 sur le développement territorial » de la CPDT a pour objectif de réaliser un examen prospectif de l'agriculture wallonne et d'identifier les besoins futurs en superficies et en bâtiments agricoles des exploitations wallonnes ainsi que les aptitudes et capacités du territoire rural wallon à les accueillir.

La première phase de l'étude s'est attachée à dresser un état spatialisé de l'évolution de l'agriculture wallonne et des espaces ruraux. Un atlas d'une soixantaine de cartes a été réalisé et une analyse synthétique des occupations et usages a été présentée.

La seconde phase concerne l'examen prospectif qui fait l'objet du présent rapport.

Suite aux demandes du comité d'accompagnement et aux orientations fixées à la CPDT dans la perspective de la révision des plans de secteur, l'analyse prospective s'est orientée prioritairement sur trois aspects principaux :

- structure et viabilité des exploitations wallonnes ;
- évolution des besoins en terre et disponibilités foncières ;
- évolution des besoins en bâtiments au sein de l'espace rural.

Chacun de ces aspects fait l'objet d'un chapitre spécifique au sein de ce rapport. Le premier chapitre a été pris en charge par le LEPUR, le second par le CREAT et le troisième par le GUIDE.

Enfin, les travaux visent également à répondre à certaines interpellations du comité d'accompagnement. Trois questions ponctuelles ont été posées :

- mise en œuvre des indemnités compensatoires dans les zones soumises à des contraintes ;
- identification de zones à l'avenir agricole précaire et dépendant de la PAC ;
- réflexion relative à la procédure de renouvellement des déclarations d'existence pour les exploitations agricoles.

Pour chacune de ces questions, une note est jointe au rapport.

Ce document présente les résumés des résultats obtenus.

1. STRUCTURE ET VIABILITE DES EXPLOITATIONS WALLONNES

Ce premier chapitre s'inscrit dans le prolongement du volet plus strictement agricole du travail. Chaque année, plusieurs milliards de BEF sont distribués aux agriculteurs à travers les primes et paiements compensatoires de la PAC. De cette constatation découlent un certain nombre de questions. Existe-t-il un impact différencié des diverses primes et paiements compensatoires selon les régions agricoles ? Quels seraient les impacts d'une modulation des montants de ces aides sur la viabilité et le développement des exploitations concernées ? La modulation de ces aides peut-elle être envisagée comme outil de gestion de la zone rurale (par exemple via des interventions différenciées selon les zones ou selon les spéculations à soutenir) ?

Afin de répondre à ces questions, nous avons, dans un premier temps, complété l'analyse des structures d'exploitation entamée dans la première phase de l'étude par la caractérisation de la taille de l'exploitation, de la main-d'œuvre, du chef d'exploitation et de l'orientation technico-économique de l'exploitation. Dans un deuxième temps, nous nous sommes consacrés à l'analyse de la Marge Brute Standard (MBS) et au poids des primes et paiements compensatoires dans celle-ci. La mise en relation de ces différents éléments nous a permis d'identifier et de spatialiser la sensibilité des exploitations aux aides de la Politique Agricole Commune, facteur indispensable à l'évaluation de la viabilité des exploitations agricoles.

La viabilité d'une exploitation agricole dépend évidemment de ses revenus. Ne disposant pas de cette information, nous avons travaillé sur base des Marges Brutes Standard malgré le biais que comporte cet indice. En effet, celui-ci ne prend en compte que certains coûts spécifiques de production et non l'ensemble de ceux-ci par ailleurs sujets à de fortes variations selon la taille de l'exploitation, son OTE, la proximité aux filières d'approvisionnement, ... Il est donc nécessaire de rester prudent lors de l'interprétation des résultats.

Il est également important de souligner que l'approche mise en œuvre est basée sur des valeurs moyennes par exploitation, alors que la MBS comme le revenu d'une exploitation ne sont pas des fonctions linéaires de la taille (SAU, taille du cheptel, ...). La MBS ne permet donc malheureusement pas de distinguer l'impact des aides sur les petites exploitations de celui sur les grandes. Or, on le sait, l'une des principales critiques de la PAC est justement de plus aider les secondes que les premières.

Il semblait néanmoins important d'analyser la MBS, seule donnée qui nous était accessible et qui, combinée aux données relatives aux mesures de la PAC et de l'Agenda 2000, apporte tout de même des éléments d'appréciation de la sensibilité des exploitations à ces mesures et par là, de leur viabilité.

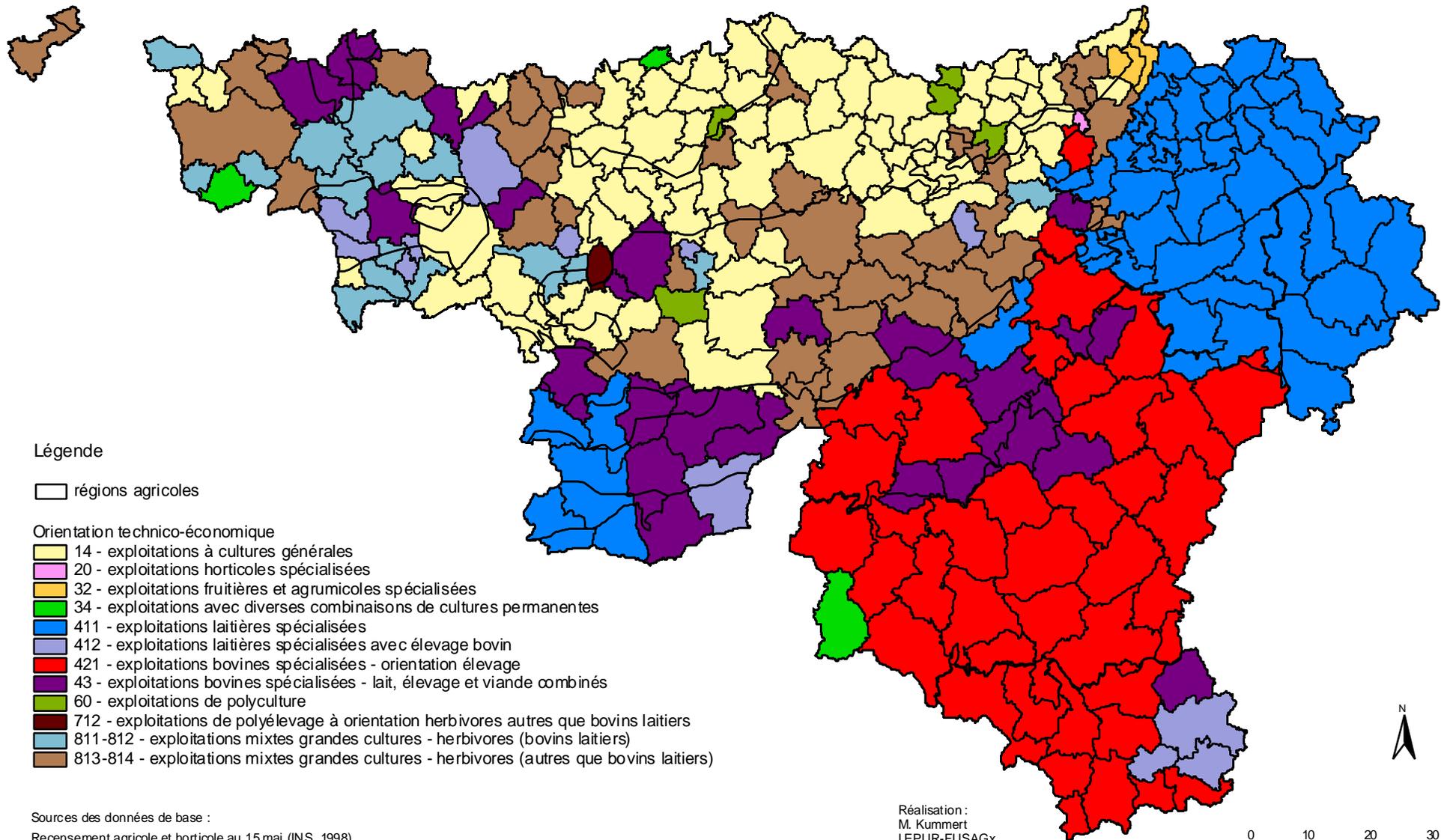
A ce sujet, il est à rappeler qu'à côté des primes et paiements compensatoires, il faut également garder à l'esprit l'importance des prix d'intervention et des quotas ainsi que de l'impact de leurs modulations sur l'avenir des régions agricoles.

Enfin, il faut également garder à l'esprit que cette analyse ne tient pas compte des prix du marché qui conditionnent fortement la dépendance des exploitations aux aides de la PAC.

1.1 VIABILITE ET SENSIBILITE AUX AIDES COMPENSATOIRES ET PRIMES DES OTE RENCONTREES EN WALLONIE

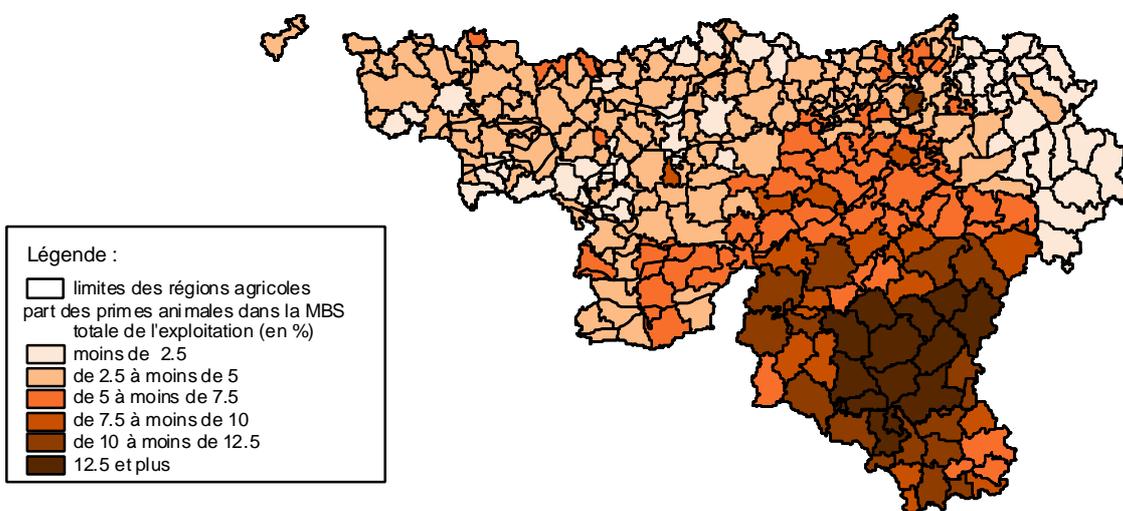
La carte I.1 montre la nette dominance d'un petit nombre d'Orientations Technico-Economiques (OTE) sur le territoire wallon. Si l'on considère les seuls exploitants professionnels, on constate d'ailleurs que cinq OTE regroupent à elles seules plus de 70 % des exploitations. La carte I.2 montre la sensibilité de ces exploitations aux aides de la PAC.

Carte I.1 - Orientation technico-économique dominante des communes wallonnes en termes de Marge Brute Standard (MBS)

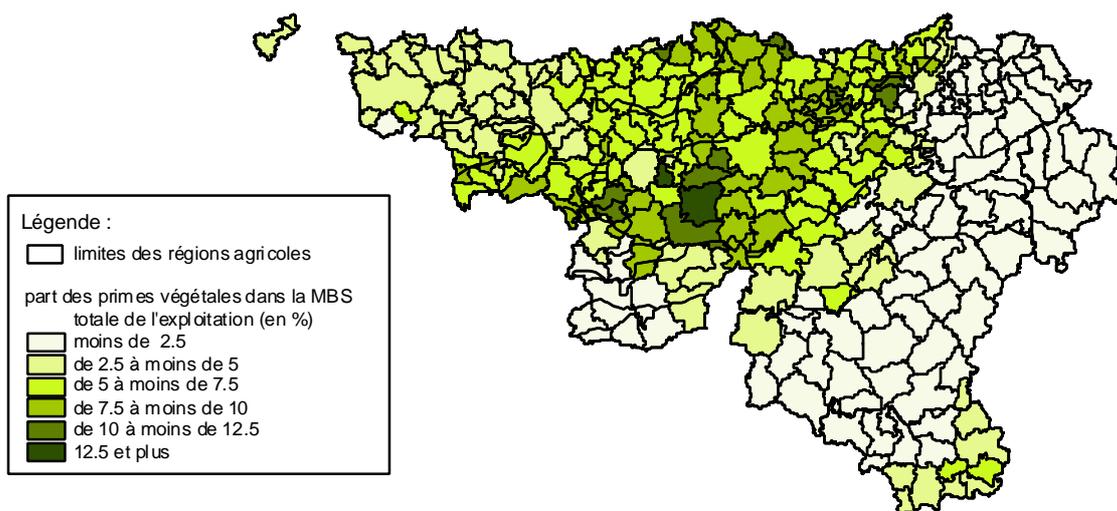


Carte I.2 - Part des primes animales, végétales et totales dans la MBS en 1998 (expl. prof.)

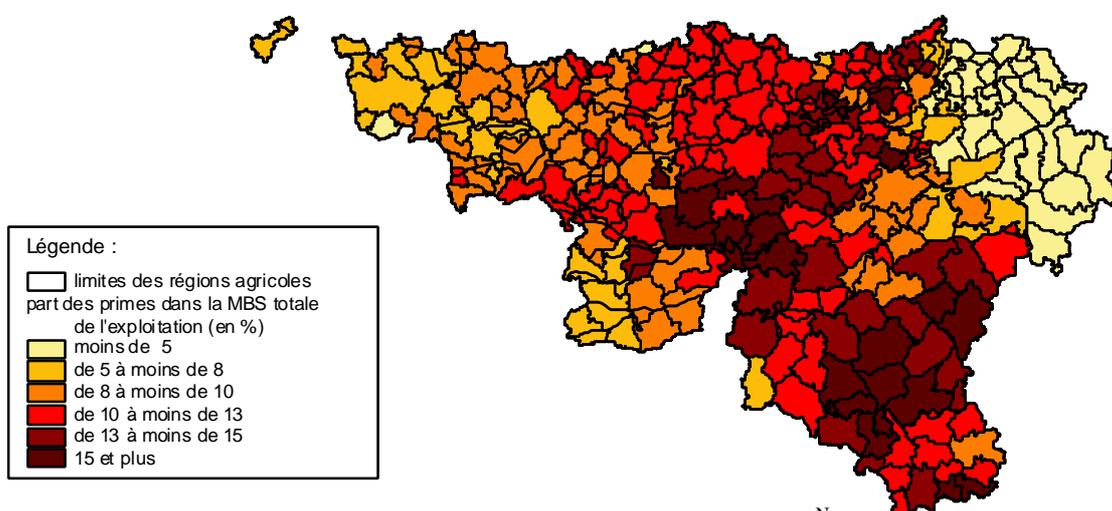
a) Part des primes animales dans la MBS



b) Part des primes végétales dans la MBS



c) Part des primes totales dans la MBS



Sources des données de base :
Recensement agricole et horticole au 15 mai (INS, 1998)
Marges brutes standard (CEA, 1994/95 - 1998/99)

0 10 20 30 Km



Réalisation:
M. Kummert
LEPUR-FUSAGx
CPDT-RW

Les exploitations bovines laitières spécialisées regroupent près de 19 % des exploitations wallonnes, principalement localisées en Haute Ardenne et en région herbagère liégeoise. Ces exploitations présentent une MBS par exploitation et par UTC inférieures à la moyenne wallonne et ne perçoivent que très peu d'aides compensatoires (ces aides ne participent dans la MBS que pour 1,2 %) tandis que leur production est limitée par les quotas laitiers.

Les exploitations bovines spécialisées en élevage, deuxième groupe d'OTE en importance avec 17 % des exploitations wallonnes, présentent des MBS par exploitation, UTC et ha de SAU encore plus faibles et bien en dessous des moyennes wallonnes. Ces exploitations sont localisées pour moitié en Ardenne mais aussi, de manière moins importante en région jurassique, Famenne et Condroz. Ces types d'exploitations sont de plus parmi les plus sensibles aux paiements compensatoires (18 % de leur MBS provient de ces paiements).

Les exploitations de grandes cultures générales regroupent 13 % des exploitations professionnelles wallonnes et sont principalement localisées en région limoneuse mais également en Condroz et région sablo-limoneuse. Ce type d'exploitation présente, au contraire des deux précédents, des MBS par exploitation et par UTC supérieures à la moyenne wallonne. Les paiements compensatoires participent pour 12 % à leur MBS. Cette sensibilité importante aux paiements compensatoires doit toutefois être nuancée par le fait que ces exploitations, même dans le cas où ces aides seraient supprimées, garderaient une MBS par exploitation ou par UTC supérieure à la moyenne wallonne.

Les exploitations mixtes grandes cultures - herbivores autres que bovins laitiers, qui regroupent 12 % des exploitations wallonnes (également principalement localisées en région limoneuse, Condroz et région sablo-limoneuse), montrent également des MBS par exploitation et par UTC supérieures à la moyenne wallonne. Les paiements compensatoires interviennent également de manière importante dans la MBS de ce type d'OTE (14 %).

L'orientation spécialisée herbivores bovins combinant lait, élevage et viande (11 % des exploitations) présente également des MBS par exploitation et par UTC légèrement supérieures à la moyenne wallonne et voit les paiements compensatoires et primes participer pour 10 % à sa MBS. Elle est principalement localisée en région limoneuse, Ardenne, Condroz et Famenne.

Sur base de ces principales OTE, on peut déjà noter qu'une modification des paiements compensatoires aux cultures arables toucherait de manière non négligeable ¼ des exploitations. Ceux-ci représentent 48% des montants octroyés. De même, une modification des primes animales toucherait de manière non négligeable environ 60 % des exploitations wallonnes. Les primes animales représentent 52% des montants totaux accordés.

On remarque d'autre part que les exploitations possédant les MBS par exploitation les plus importantes sont les exploitations de cultures permanentes, de polyculture, de polyélevage combinant granivores et bovins laitiers, ainsi que les exploitations mixtes grandes cultures et granivores. L'ensemble de ces orientations ne regroupe cependant que 3 % des exploitations wallonnes. Par ailleurs, les facteurs MBS par UTC et MBS par hectare de SAU conduisent à relativiser ce constat (par exemple, les exploitations de cultures permanentes, grandes consommatrices de main-d'œuvre, se retrouvent dans la moyenne wallonne si l'on considère leur rapport MBS / UTC). Ces exploitations sont très peu touchées par les aides compensatoires et sont principalement localisées en région limoneuse.

A l'opposé, les exploitations hors sol non porcines et les exploitations spécialisées herbivores - ovins et caprins présentent des MBS par exploitation et par UTC particulièrement faibles. Elles regroupent 2,5 % des exploitations wallonnes et sont principalement localisées en région limoneuse pour les premières et en région limoneuse, Ardenne, Condroz et Famenne pour les secondes.

A noter encore que ce sont les exploitations grandes cultures - céréales et oléo-protéagineux qui sont les plus sensibles aux paiements compensatoires puisque ceux-ci interviennent pour 29 % dans leur MBS. Elles ne représentent cependant que 1% des exploitations et disposent de 3% des primes accordées.

1.2 VIABILITE ET SENSIBILITE AUX AIDES COMPENSATOIRES ET PRIMES DES REGIONS AGRICOLES WALLONNES

Chaque région agricole, de par la ou les orientation(s) technico-économique(s) dominante(s) en son sein, présente des forces et des faiblesses différentes tout comme une sensibilité variable aux mesures de la PAC.

La *Haute Ardenne*, avec 81 % de ses exploitations à orientation bovine laitière spécialisée, est peu sensible aux aides compensatoires de la PAC. Elle est cependant très fortement dépendante de celle-ci à travers les quotas laitiers imposés qui régissent la plus grande part de sa productivité ainsi qu'à travers les modulations du prix d'intervention. La *région herbagère liégeoise* présente un profil similaire avec 63 % d'exploitations à orientation bovine laitière spécialisée auxquelles il faut ajouter 13 % d'exploitations à orientation bovine spécialisée élevage. Elle est donc déjà plus sensible aux primes de la PAC.

La *Fagne herbagère* est la troisième région pour laquelle l'OTE bovine laitière spécialisée est la principale même si elle ne regroupe qu'1/3 des exploitations. Les orientations bovine - lait, élevage et viande, bovine spécialisée élevage et bovine laitière avec élevage complètent le panel des OTE de cette région. Celle-ci est plus sensible aux aides de la PAC puisque la moitié de ses exploitations pratique, au moins partiellement, l'élevage.

L'*Ardenne* et la *région jurassique* présentent un lien fort aux primes de la PAC puisque environ la moitié de leurs exploitations sont des exploitations bovines spécialisées en élevage tandis que les orientations combinant élevage et/ou lait et/ou engraissement regroupent encore 1/4 des exploitations de ces deux régions.

La *Famenne* est assez proche de ces deux régions dans la mesure où l'OTE la plus représentée en son sein est la spécialisation bovine en élevage. Viennent ensuite les OTE bovine spécialisée engraissement, celles combinant élevage, lait et viande ou encore lait et élevage. L'OTE bovine spécialisée lait regroupe enfin 1/5 des exploitations de cette région.

Il est intéressant de noter que l'ensemble des régions observées jusqu'ici concentrent plus de 70 % de leur production dans des exploitations spécialisées herbivores (OTE 4).

Le *Condroz* est l'une des régions les plus diversifiées dans leurs productions. On y retrouve par ordre décroissant d'importance l'orientation mixte combinant grandes cultures et herbivores autres que bovins laitiers, suivie des orientations grandes cultures générales, spécialisée herbivores bovins combinant lait, élevage et engraissement, spécialisée en élevage de bovins et bovine laitière spécialisée avec élevage. A cette diversité, il convient encore d'ajouter les exploitations laitières spécialisées et les exploitations combinant céréaliculture et oléo-protéagineux (plus forte concentration de cette orientation en Wallonie). Le Condroz montre donc une dépendance non négligeable à la PAC non seulement à travers les aides compensatoires pour les cultures arables mais aussi à travers les primes animales. Si cette dépendance paraît montrer une certaine fragilité du Condroz, la diversité des orientations qui le caractérise lui offre peut-être une certaine sécurité.

Les *régions limoneuse et sablo-limoneuse* présentent des profils similaires avec 1/4 de leurs exploitations orientées grandes cultures générales et 1/5 orientées mixte grandes cultures et herbivores autres que bovins laitiers. Les orientations mixte grandes cultures - bovins laitiers et spécialisée bovine - lait, élevage et viande complètent la liste des orientations regroupant plus de 1/10 d'exploitations. A noter encore que la plupart des autres OTE sont représentées

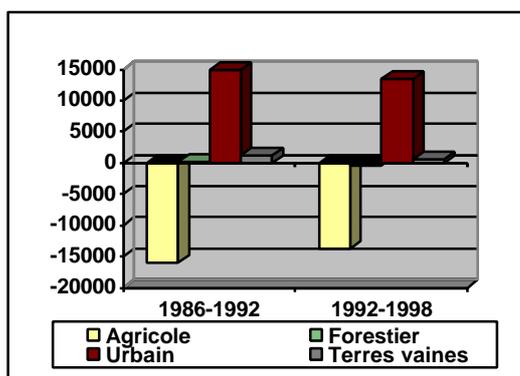
dans ces régions. Près de la moitié des exploitations de ces régions sont donc concernées de manière plus ou moins importante par les aides compensatoires aux cultures arables et environ 30 % le sont par les primes animales.

2. EVOLUTION DES BESOINS EN TERRE ET DISPONIBILITES FONCIERES

2.1 LES BESOINS EN TERRE

2.1.1 Occupation du sol en Région wallonne

Figure II.1 - Evolution des occupations du sol en Région wallonne (hectares)



Occupation	1986-1992	1992-1998
Urbain	+ 14 721	+ 13 701
Agricole	- 15 984	- 13 813
Forestier	+ 95	- 371
Terres vaines	+ 1 157	+ 495

Sources : Ministère des Finances, Administration du cadastre

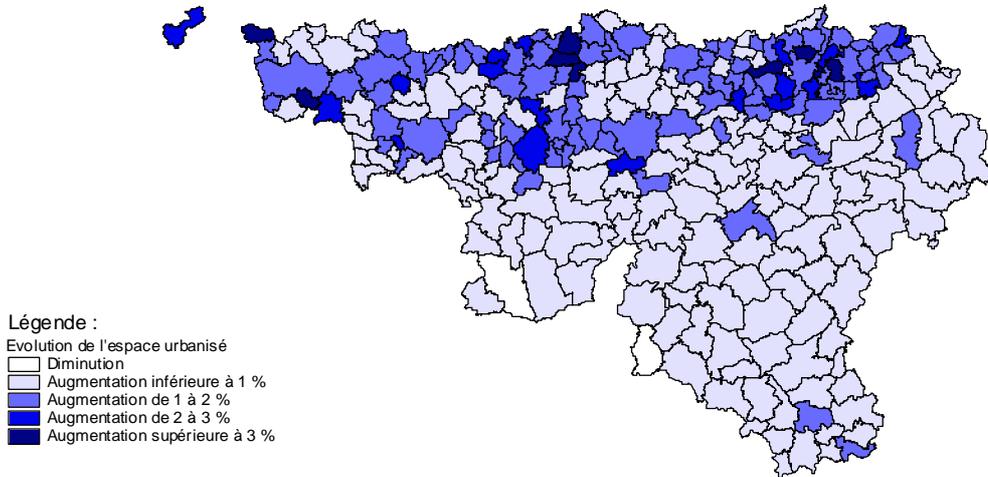
La progression de l'espace urbanisé, en ralentissement, se poursuit partout sur le territoire wallon au détriment de l'espace agricole, en particulier à l'est et à l'ouest du Brabant wallon et en périphérie liégeoise. Au nord du sillon urbain, cette progression se réalise également au détriment des superficies boisées peu importantes dans cette région.

Au sud du sillon urbain, le boisement des terres agricoles est fréquemment réalisé par des propriétaires pour lesquels la loi sur le bail à ferme est trop contraignante. Mais l'évolution des massifs forestiers est également influencé par la non replantation après exploitation. De même, sur l'ensemble du territoire wallon, des déboisements, encore peu fréquents, se produisent sous l'effet de la politique agricole. Si bien que l'espace forestier reste globalement stable ou augmente légèrement suivant les sources.

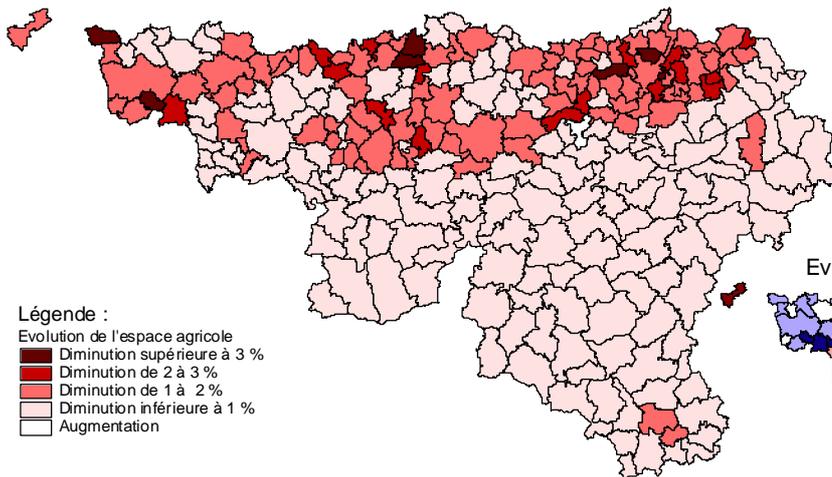
Les terres vaines doivent être entendues comme des friches industrielles, mais aussi comme des espaces « enrichis » par de la végétation spontanée. A cet égard, leur superficie évolue suivant leur état de transition entre l'espace agricole et l'espace urbanisé ou boisé mais aussi entre l'espace boisé et toute autre forme d'occupation. On constate le ralentissement de leur progression depuis 1992 conjointement à celui de la diminution de l'espace agricole.

Carte II.1 : Evolution de l'occupation du sol de 1992 à 1998

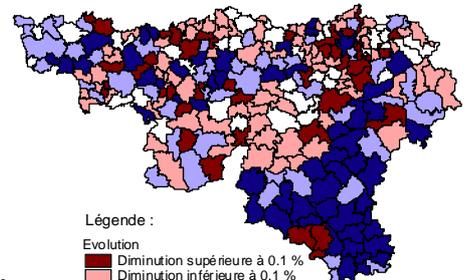
Evolution de l'espace urbanisé



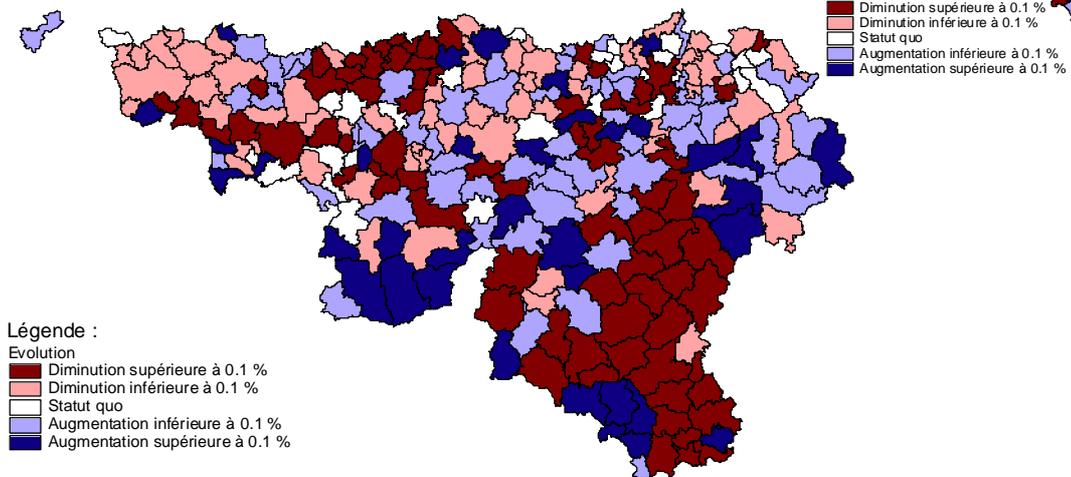
Evolution de l'espace agricole



Evolution des terres vaines



Evolution de l'espace forestier



Source des données de base :
Ministère des Finances, administration du cadastre

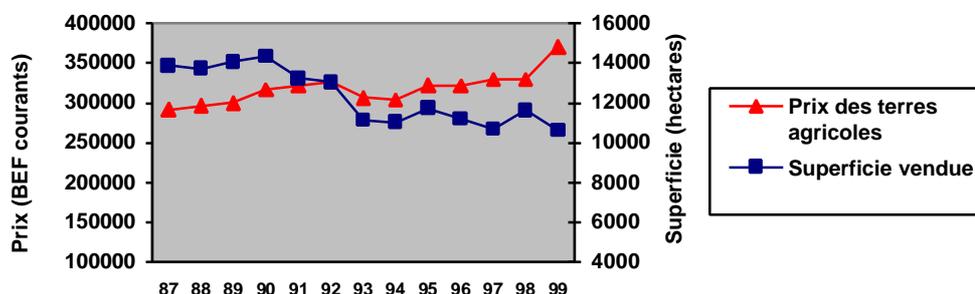
0 10 20 30 Km



Réalisation:
L. Delécluse
CREAT-UCL
CPDT-RW

2.1.2 Analyse de la pression foncière agricole

Figure II.2 - Evolution du prix de vente des terres agricoles et des superficies vendues



Sources : INS – Statistiques financières

Facteurs explicatifs

L'évolution actuelle du prix des terres agricoles est explicable essentiellement par la rareté de l'offre et la demande importante résultant de la réforme de la politique agricole européenne (lien entre les aides et les surfaces exploitées) et de l'anticipation des effets de cette réforme (pertes de revenu liées à la réduction des prix garantis des produits agricoles).

Le contexte financier et fiscal favorable aux investissements intervient également au travers du maintien des taux d'intérêt à long terme à un niveau relativement bas et du système de taxation des primes.

La pression d'urbanisation associée à certains endroits à la spéculation immobilière et les terres agricoles acquises pour un usage résidentiel ou de loisir jouent aussi un rôle important en tant que consommateur de terres agricoles.

De plus, la législation contraignante sur le bail à ferme et le faible rapport financier qui en découle influence négativement le marché foncier au travers la reprise des terres agricoles par le propriétaire pour exploitation personnelle ou pour les confier à des sociétés de gestion foncière lors de cessations d'activités.

D'autres facteurs interviennent tels que le maintien du revenu agricole par hectare, la reprise d'exploitations par des agriculteurs étrangers, l'extension par la recherche de terres en France rendue plus difficile dans certaines régions,...

Localement, des pressions peuvent apparaître suivant le type de production végétal présent sur les terres, la situation de celles-ci par rapport au siège d'exploitation ou la concentration d'exploitations hors-sol à la recherche des surfaces pour l'épandage des effluents.

Regard prospectif

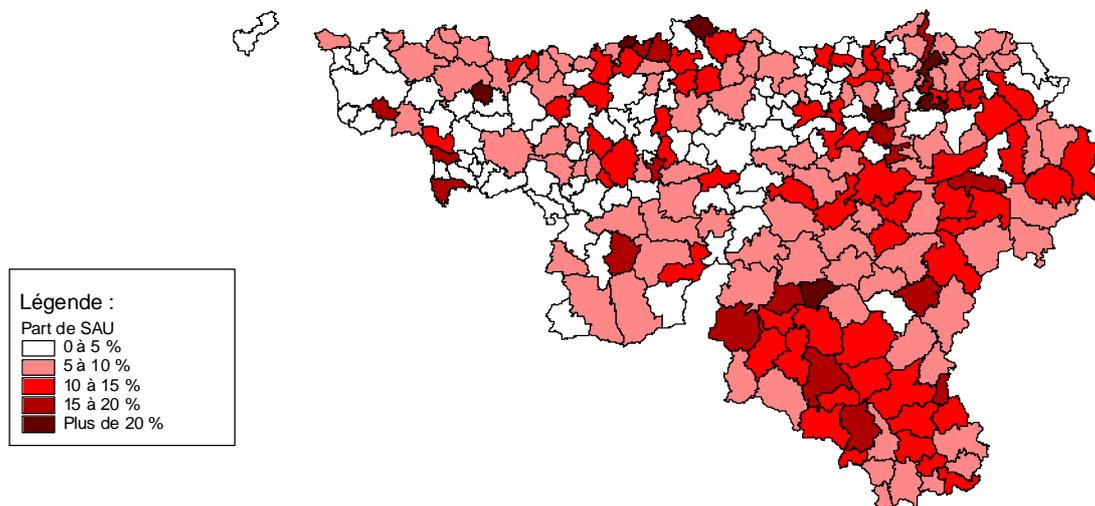
A moyen terme (5 à 6 ans), la demande et le prix des terres agricoles devraient rester orientés à la hausse sur l'ensemble du territoire wallon à l'exception des régions laitières.

La demande de terres agricoles excédant le plus fortement l'offre sera localisée en région de grandes cultures (Tournaisis, régions de Mons et Charleroi ainsi qu'en Hesbaye) et ne sera que partiellement compensée par la location, l'achat et la reprise de terres ou d'exploitations en région défavorisée où certaines communes seront caractérisées par une offre de terres agricoles excédant la demande (régions laitières, est de la Famenne, ouest et nord-est de l'Ardenne).

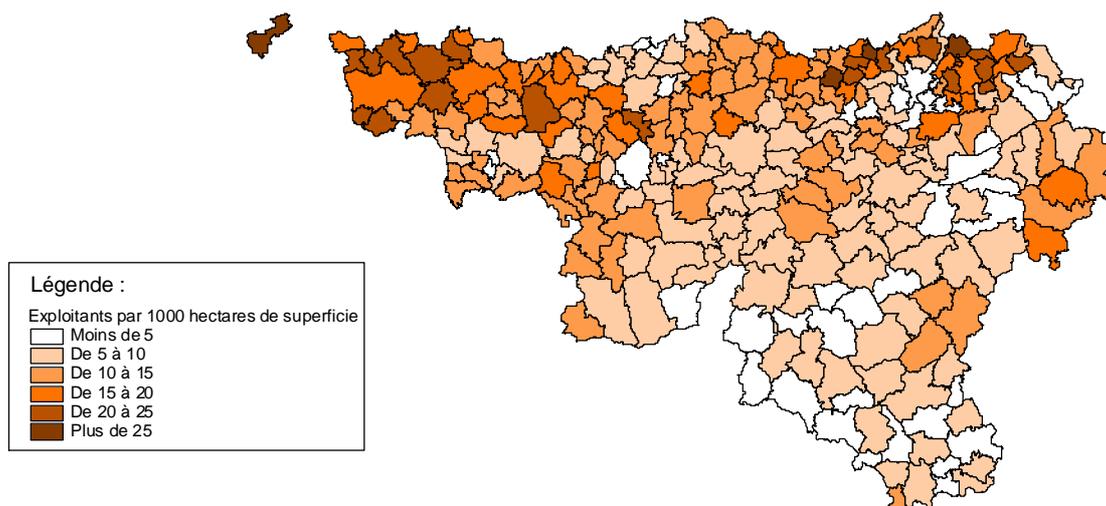
En Brabant wallon et en périphérie liégeoise, la demande de terres agricoles sera d'autant

Carte II.2 : Pression foncière agricole : perspectives d'évolution

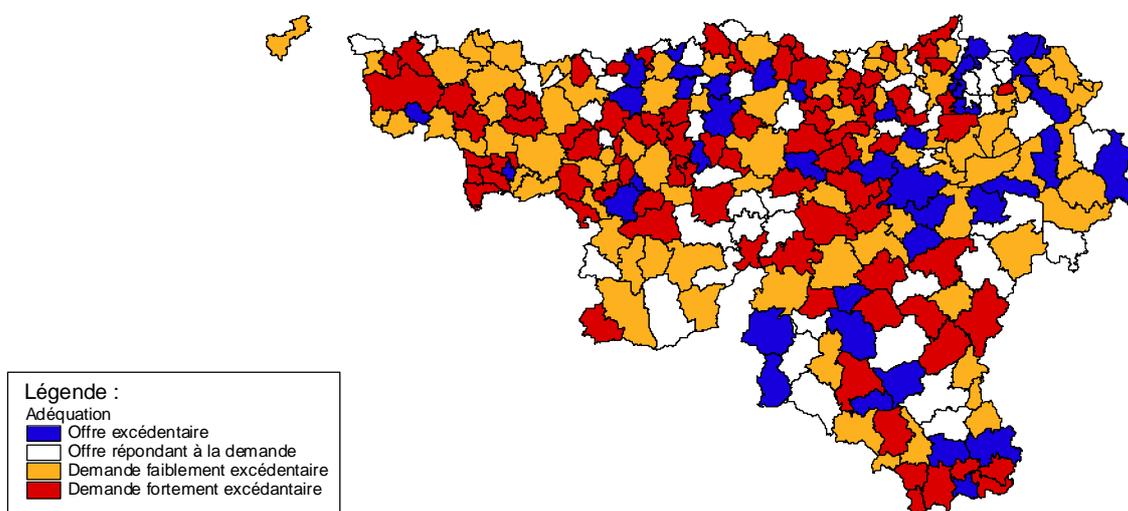
Part de SAU des exploitants de plus de 60 ans sans successeur en 1998



Exploitations par 1000 hectares de superficie communale en 2006



Adéquation entre l'offre et la demande de terres agricoles de 1991 à 2006



Source des données de base :
INS, Recensement agricole et horticole au 15 mai
Ministère des Finances, administration du cadastre

0 10 20 30 Km



Réalisation:
L. Delécluse
CREAT-UCL
CPDT-RW

plus importante qu'elle sera de plus en plus déterminée par des non agriculteurs.

Lors de la prochaine révision globale des plans de secteur, il est donc indispensable de maintenir la plus grande proportion possible de la Wallonie en zone agricole. En région de grandes cultures (zones sablo-limoneuse, limoneuse et condroz), il serait également opportun de proposer des critères visant à exclure le boisement, les terrains de golf, d'ULM,... de certaines terres agricoles.

2.2 PROTECTION JURIDIQUE DES TERRES AGRICOLES PAR LE PLAN DE SECTEUR ET STRUCTURE DE LA ZONE AGRICOLE

Durant les années soixante, l'aménagement du territoire avait pour objectif de réserver les terrains à l'expansion économique. Dès lors, l'élaboration de la zone agricole aurait dû conduire « à garantir à l'agriculture en tant qu'outil de travail les espaces indispensables à la production ».

La question qui se pose alors est de savoir si, selon ce principe, la zone agricole des plans de secteur peut garantir le maintien des exploitations et des infrastructures nécessaires à leur développement.

Le double objectif de ce chapitre est donc :

- d'évaluer le niveau de protection juridique dont bénéficient les terres agricoles sur base du plan de secteur ;
- d'examiner certains éléments de la zone agricole des plans de secteur comme la taille des blocs de la zone agricole (morcellement) ou leur localisation (zones urbanisées en contact avec les blocs agricoles) pouvant influencer la pérennité des terres agricoles.

2.2.1 Evaluation du niveau de protection juridique des terres agricoles sur base du plan de secteur

82 % des communes wallonnes ont une superficie agricole cadastrée supérieure à celle affectée en zone agricole. Ce pourcentage est atténué lorsqu'on prend en compte les zones d'espaces verts.

22 % des communes wallonnes ont une SAU effective supérieure à la superficie de la zone agricole et 78 % de la SAU effective est couverte par la zone agricole.

Plusieurs communes se distinguent par une forte diminution de leur superficie agricole cadastrée (entre 3 et 9 % de diminution), au profit d'une croissance d'urbanisation pouvant atteindre dans ce cas près de 10 %. En outre, dans ces communes la zone agricole ne couvre pas toute la superficie agricole cadastrée.

Deux cas se présentent à l'égard du boisement.

Premièrement, les communes dont l'espace agricole cadastré en décroissance est supérieur à la zone agricole alors que le boisement est en augmentation.

Deuxièmement, les communes dont la zone agricole est déjà supérieure à la superficie agricole cadastrée alors que le boisement continue à s'étendre au détriment de l'espace agricole.

2.2.2 Etude du morcellement et des surfaces en contact avec les îlots agricoles (interfaces) de la zone agricole

En ce qui concerne le morcellement de la zone agricole, les îlots de superficie inférieure à 50 hectares sont les plus nombreux mais ne représentent que 3,5 % de la superficie totale de la zone agricole. Les îlots inférieurs à 10 hectares sont dominants dans 16 plans de secteur sur 23 où leur pourcentage peut atteindre plus de 70 %.

Les petits îlots (classe inférieure à 10 hectares) sont les plus fortement représentés (de 50 % à 71 % du nombre total d'îlots) dans les plans de secteur forestiers et agricoles à dominance forestière.

La deuxième classe d'îlots comprise entre 10 et 50 hectares est plus représentée dans les plans de secteur agricoles à dominance urbaine situés au nord du sillon Sambre et Meuse.

En ce qui concerne les interfaces, les îlots des plans de secteur de Tournai, Ath, La Louvière, Mons, Wavre, Liège, Nivelles, Charleroi et Mouscron rencontrent entre 38 % et 47 % d'interfaces avec la zone urbanisable. En effet, ces plans de secteur que l'on a classé en agricoles à dominance urbaine sont ceux ayant la plus forte proportion de zone urbanisable. Le pourcentage d'interface avec la zone urbanisable atteint 50 % pour les îlots compris entre 10 et 50 hectares (classe majoritaire dans ces secteurs) et 40 % pour les îlots inférieurs à 10 hectares.

La part d'interface avec la zone forestière est à peine plus grande que celle avec la zone urbaine dans les secteurs de Namur, Huy, Verviers et Malmédy. Dans les autres secteurs, l'interface avec la zone forestière est prépondérante et varie entre 60 % et 75 %. La classe d'îlots agricoles majoritaires dans ces secteurs, à l'exception du secteur de Thuin, est celle inférieure à 10 hectares.

2.3 OCCUPATION DU SOL À L'ÉCHELLE PARCELLAIRE

A l'échelle parcellaire, une méthode a été établie afin d'évaluer la validité des données d'occupations du sol disponibles pour l'ensemble des communes wallonnes.

Les superficies étudiées sont issues du cadastre, du recensement agricole et horticole au 15 mai et de la digitalisation des terres agraires sur base des cartes topographiques ou de photos aériennes.

Ces superficies ont fait l'objet d'une étude comparative et elles ont été confrontées aux affectations du plan de secteur.

Appliquée aux communes urbaines, la méthode de validation fait apparaître qu'aucune source ne permet d'avoir une description précise de la situation existante à l'échelle parcellaire. Seule la confrontation permet de déterminer les occupations du sol.

Les cartes topographiques et les photos aériennes ont permis d'identifier les terres agraires, c'est-à-dire l'ensemble des prés, prairies, vergers et cultures quel que soit leur utilisateur. Ce fond de plan actualisé a été confronté aux affectations du plan de secteur. La méthode permet d'estimer la part des terres agraires pour chaque zone. Elle permet aussi d'estimer la protection que confère le plan de secteur aux prairies, vergers et prés par rapport aux terres de cultures. Enfin elle fournit des indications sur les superficies non agraires situées en zone agricole.

L'application de cette méthode permet de préciser certains constats opérés dans les parties précédentes du présent chapitre.

Le travail d'inventaire des occupations agraires, d'élaboration d'un fond de plan actualisé et de confrontation des occupations au zonage du plan de secteur sont des opérations indispensables à la révision des plans de secteur.

La méthode pourrait être appliquée à un nombre plus important de communes notamment dans le cadre d'un observatoire des espaces et plus particulièrement lors de la révision des plans de secteur.

3. EVOLUTION DES BATIMENTS AU SEIN DE L'ESPACE RURAL ET BESOINS EN BATIMENTS

3.1 BESOINS EN BATIMENTS AGRICOLES AU SEIN DE L'ESPACE RURAL

D'une façon générale, l'augmentation du nombre de modifications concernant les bâtiments agricoles, couplée à l'augmentation de la surface moyenne des bâtiments nouvellement construits, permettent de penser que les besoins en bâtiments vont nettement en s'accroissant ces dernières années. Parmi ces modifications, même si les constructions restent majoritaires (74% des modifications en 1992 et 68% en 1998), les besoins en bâtiments trouvent de plus en plus souvent des possibilités de réalisation à travers des transformations de bâtiments existants, et notamment des extensions (10% des modifications sont des transformations sans changement d'affectation en 1992 et 13% en 1998).

Les besoins en bâtiments dans leur ensemble (estimés par les constructions et transformations sans changement d'affectation), rapportés à la SAU communale (voir carte III.1), sont moins élevés dans les zones de production végétale que de production animale où ils sont relativement homogènes. Il semblerait que les besoins en bâtiments par km² de SAU soient plus importants dans une logique de production spécialisée que dans celle d'une diversification de la production. Les deux secteurs de production bovine spécialisés, lait et viande, ont des besoins en bâtiments importants – probablement pour des raisons différentes : en allaitant, les besoins peuvent provenir de l'augmentation de la taille des troupeaux (les besoins en bâtiments par exploitation y sont plus importants), tandis qu'en laitier, ils peuvent provenir de contraintes environnementales (construction de citernes à lisier) ou de moyens financiers plus importants.

Pour l'ensemble de la Région wallonne, la nature des besoins en bâtiments se répartit comme suit en 1998 : 35% des bâtiments sont des hangars agricoles, tous types confondus, y compris les granges; 29 % sont des étables. La catégorie "autres bâtiments agricoles" représente 14% des bâtiments construits ou transformés. Loin derrière ces besoins les plus évidents, viennent les poulaillers (7%), les serres (5%), puis les porcheries (4%). Les bergeries, silos et fermes représentent chacun 2% des besoins en bâtiments.

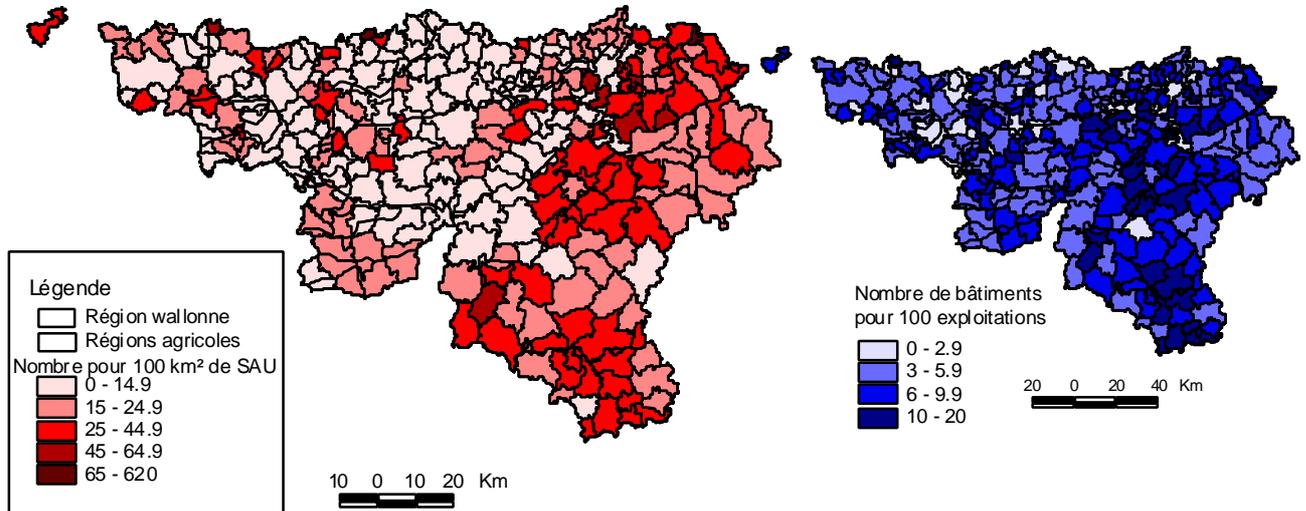
Dans certaines régions agricoles, une corrélation entre la nature du bâtiment construit ou transformé et l'OTE dominante est clairement visible. Les hangars agricoles constituent la majorité des besoins en bâtiments dans une grande partie des zones de production végétales (dans les régions limoneuse, sablo-limoneuse ainsi que dans l'ouest du Condroz). Les étables constituent souvent la majorité des besoins en bâtiments dans la région herbagère de Liège, la Haute Ardenne, l'Ardenne, ainsi qu'en Fagne et Famenne.

Lorsqu'on analyse uniquement la situation des hangars agricoles, on constate qu'ils semblent nécessaires sur l'ensemble du territoire, probablement du fait de la diversité des affectations possibles. Dans le cas, peu fréquent, où la destination d'un hangar agricole construit ou transformé est précisée, la répartition des différents hangars est homogène sur l'ensemble de la Wallonie, et il en va donc probablement de même pour les besoins.

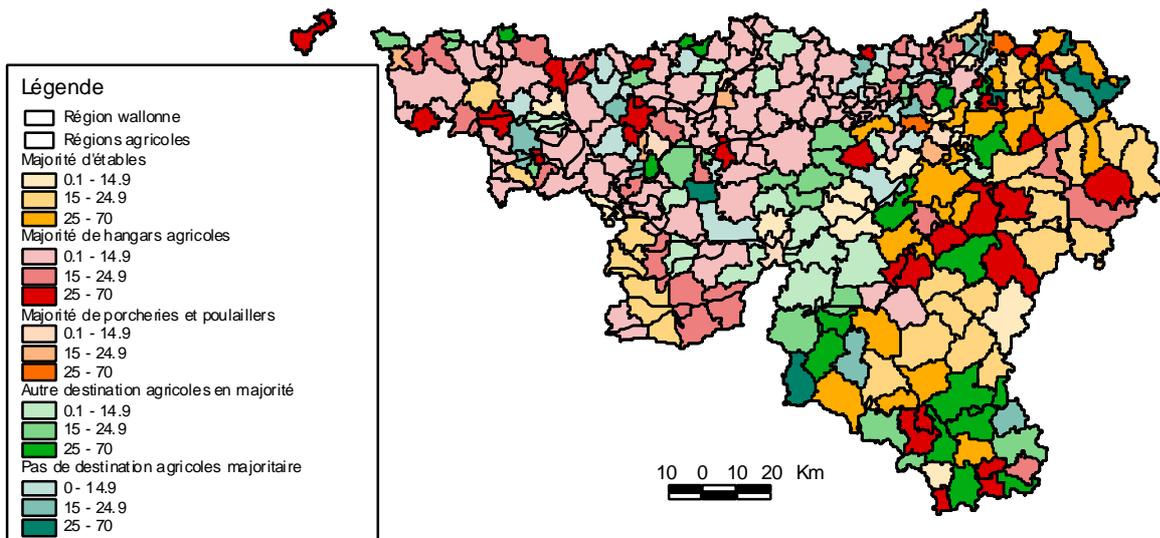
L'utilisation multiple des bâtiments agricoles, particulièrement perceptible dans le Hainaut, pourrait être l'un des facteurs expliquant la grande taille des bâtiments nouvellement construits dans cette zone. Il se peut également qu'il existe un lien entre le nombre de bâtiments à utilisation multiple et la diversification des productions observées dans cette même zone depuis 1992.

Carte III.1 : Besoins en bâtiments agricoles : constructions et transformations gardant l'affectation agricole

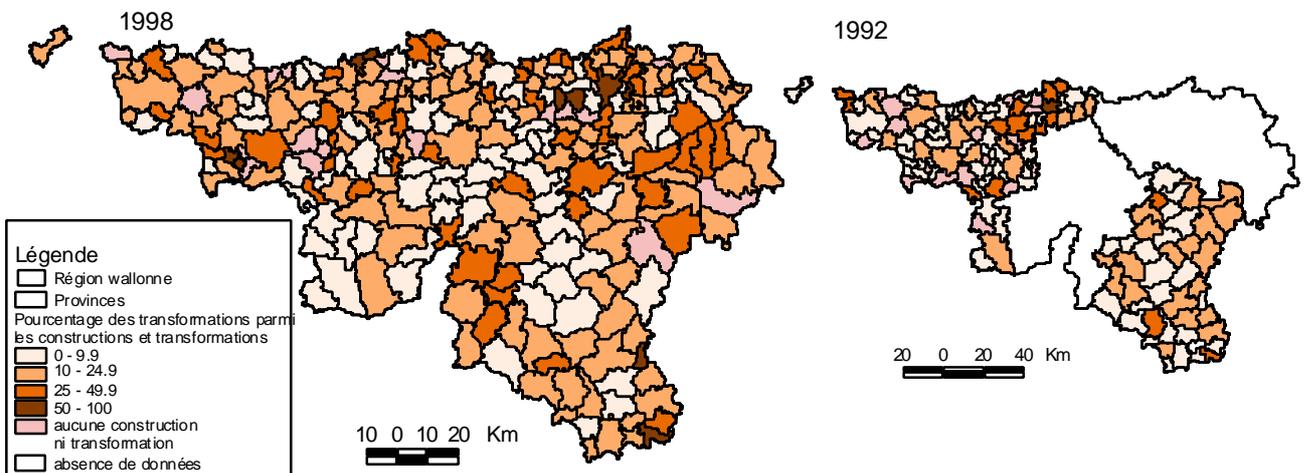
Nombre de bâtiments agricoles construits ou transformés pour 100 km² de SAU communale et pour 100 exploitations agricoles



Nature et nombre de bâtiments agricoles construits ou transformés pour 100 km² de SAU communale



Importance des transformations sans changement d'affectation parmi la somme des constructions et transformations sans changement d'affectation (1998 et 1992)



Source des données de base:
Ministère de la Région wallonne, DGATLP (1991-1993 et 1997-1999)
Recensements agricoles et horticoles au 15 mai (INS, 1992 et 1998)



Réalisation:
N. Feremans
GUIDE - ULB
CPDT - RW

Quant aux nouvelles implantations agricoles, leur répartition est relativement homogène sur l'ensemble de la Wallonie. Leur densité est cependant plus faible dans l'est du Condroz et de la Famenne ainsi qu'en Ardenne.

Si l'on s'intéresse à l'importance relative des transformations et constructions, on constate que la part des transformations parmi les constructions et transformations nécessaires se situe le plus souvent entre 10 et 25% des modifications et ne dépasse que très exceptionnellement les 50%. Cette proportion a toutefois tendance à augmenter entre 1992 et 1998.

En dissociant les constructions des transformations d'anciens bâtiments, les proportions restent très semblables à celles observées pour la somme des deux modifications. On transforme cependant moins de poulaillers, de porcheries et de silos qu'on n'en construit et on ne construit plus de fermes mais des bâtiments agricoles associés à une maison d'habitation.

Si l'on étudie l'évolution pour chaque commune, on constate que dans la plupart des cas, le nombre de bâtiments agricoles construits ou transformés sans changement d'affectation a augmenté entre 1992 et 1998; les besoins en bâtiments agricoles ne diminuent que dans les communes urbanisées, résidentielles, ouvrières – au caractère rural peu marqué.

De 1992 à 1998, la nature des bâtiments agricoles construits ou transformés présente une tendance à la diversification : en 1992, 73% des bâtiments construits ou modifiés sont des hangars agricoles ou des étables tandis qu'ils ne représentent plus que 59% en 1998. Les 14% de différence se répartissent entre les poulaillers, les serres, les fermes et les autres bâtiments.

Les constructions de nouveaux bâtiments suivent entre 1992 et 1998 la même évolution que l'ensemble des modifications. Les transformations évoluent par contre différemment : le nombre de hangars agricoles, la classe la plus importante, diminue de 45% à 33%, tandis que les étables augmentent de 22 à 32%. La somme des hangars et étables transformés est assez stable puisqu'elle est de 67% en 1992 et 65% en 1998. Les fermes sont de moins en moins transformées (15 à 9%), tandis que l'on commence à transformer des poulaillers (0 à 3%).

3.2 TRANSFORMATION DES BATIMENTS AGRICOLES AVEC NOUVELLE DESTINATION NON AGRICOLE

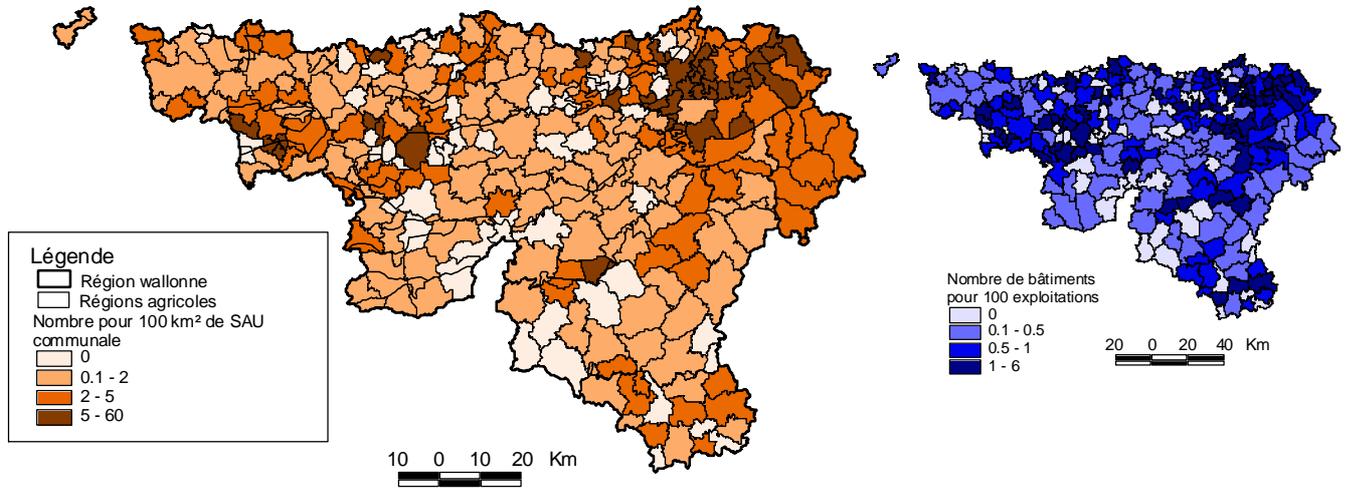
Le nombre de transformations de bâtiments agricoles avec attribution d'une nouvelle affectation non agricole ainsi que leur proportion relative au sein des modifications concernant les bâtiments agricoles augmentent nettement depuis 1992.

On transforme donc de plus en plus, en grande majorité en habitat, associé à un peu d'HORECA, avec une tendance à se spécialiser encore davantage dans ces deux domaines (voir carte III.2). Les bâtiments agricoles d'origine ont des affectations assez variées partout en Wallonie, bien que les granges représentent la moitié des bâtiments transformés. L'augmentation du nombre de transformations est perceptible partout où l'évolution a pu être étudiée. La région herbagère liégeoise, et en particulier les communes à l'est de Liège, présente un grand nombre de transformations, qu'elles soient exprimées par rapport à la SAU communale ou par rapport au nombre d'exploitations. Le Hainaut et la région jurassique présentent également un assez grand nombre de bâtiments agricoles réaffectés, ainsi que certaines communes en Ardenne.

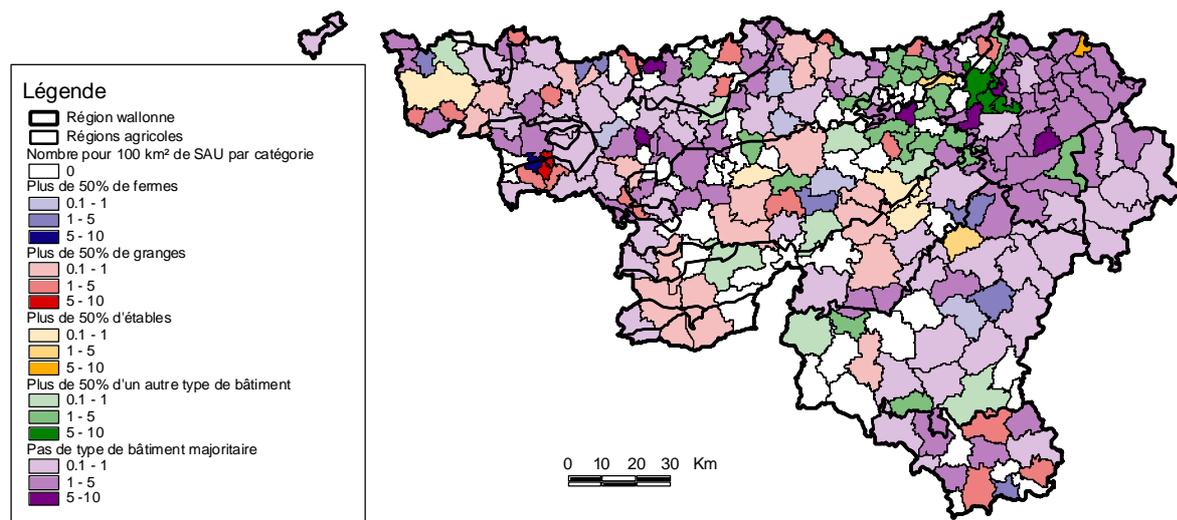
Le grand nombre de bâtiments agricoles transformés et destinés à l'habitat dans les régions herbagère de Liège et de Haute Ardenne pourrait être interprété comme une réponse à la pression immobilière existant dans cette zone.

Carte III.2 : Transformation de bâtiments agricoles avec nouvelle destination agricole (moyennes centrées sur 1998)

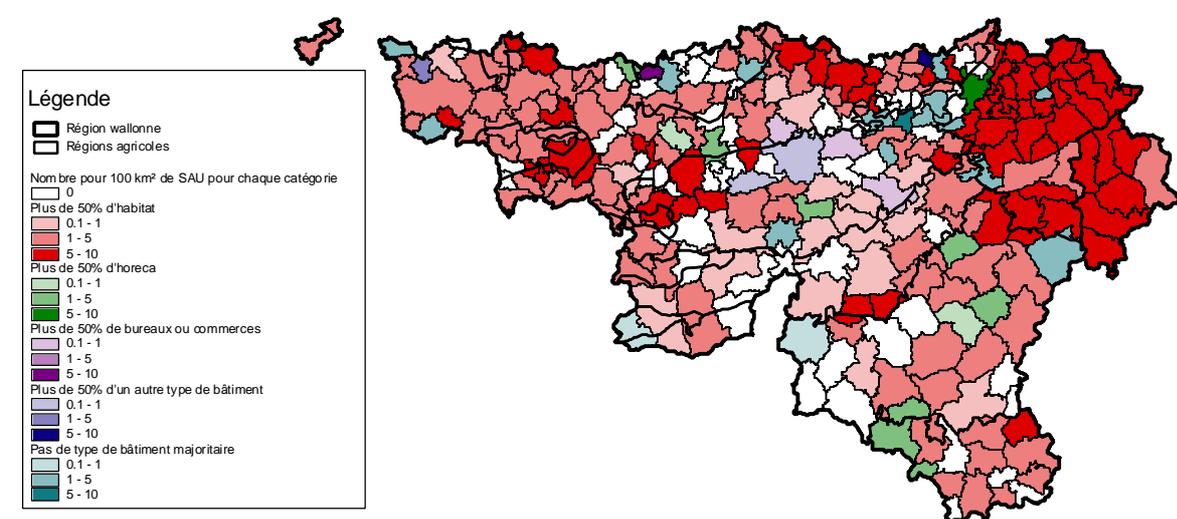
Nombre de bâtiments transformés avec nouvelle destination non agricole pour 100 km² de SAU communale et pour 100 exploitations



Nature et nombre des bâtiments transformés pour 100 km² de SAU communale



Nature et nombre des nouvelles destinations des bâtiments agricoles transformés pour 100 km² de SAU communale



Source des données de base:
Ministère de la Région wallonne, DGATLP (1997-1999)
INS, recensement au 15 mai (1998)

0 10 20 30 Km



Réalisation:
N. Feremans
GUIDE - ULB
CPDT - RW

3.3 ASPECTS HISTORIQUES, PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DES TRANSFORMATIONS DU BATI RURAL

Partant du constat de la réaffectation de bâtiments agricoles en Région wallonne, la présente contribution a voulu dépasser la simple problématique du bâti agricole pour s'intéresser à la problématique plus large et plus complexe du patrimoine rural dans son ensemble. L'évolution historique nous a livré un patrimoine rural riche et diversifié, mais fragilisé, car souvent mis à mal par des adaptations inadéquates, et donc, en danger. Quant au bâti rural traditionnel encore à vocation agricole, il est également fortement menacé car il est de moins en moins adapté aux besoins de l'agriculture moderne. Si la compatibilité entre patrimoine traditionnel et activités agricoles semble remise en question, il s'agit cependant d'examiner les moyens d'enrayer une évolution que d'aucuns considèrent comme inéluctable. De plus, la réduction du nombre d'agriculteurs favorise aussi le glissement de la fonction agricole du bâti vers des fonctions variées (habitat, HORECA,...) témoignant de la profonde mutation sociologique que subissent les campagnes actuelles. Le bâti rural traditionnel a souvent fait les frais de ces changements profonds, mais des mesures ont été prises afin d'enrayer et de remédier à ce phénomène de déstructuration.

Dans une optique de développement et d'aménagement du territoire, le patrimoine, et en particulier le patrimoine rural, ne peut être considéré isolément et hors de son contexte paysager et urbanistique. Il s'agit au contraire de mettre l'accent sur la notion d'ensemble et d'élément structurant du paysage afin de pouvoir apporter des arguments neufs, notamment en prévision de la révision des plans de secteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE D. (1998) Quelles mesures d'encadrement et d'accompagnement pour garantir la qualité d'un développement touristique harmonieux ? In : *Actes du colloque "Gestion et réaffectation du patrimoine rural" (Gembloux 22 novembre 1996). Etudes et Documents Monuments et Sites, 6.* Namur, DGATLP.
- BILLEN Cl. (1985) *Comprendre pour sauvegarder.* Bruxelles, Ministère de la Communauté française.
- BILLEN Cl. (1987) Pour une déontologie de la protection du patrimoine en milieu rural. In : *Revue belge de Géographie, 1987, fasc. 1-2.*
- Les Carnets du Paysage, n° 1, printemps 1998.*
- CENTRE D'ECONOMIE AGRICOLE (1998) : *L'activité agricole dans les communes belges, situation en 1995 et comparaison avec 1985,* Ministère des Classes Moyennes et de l'Agriculture.
- CHRISTIANS Ch. (1996) Les paysages wallons jusqu'au milieu du XXe siècle. Les tendances lourdes. In : *Cahiers de l'Urbanisme, 16-17 : Monde rural et patrimoine.* Liège.
- CHRISTIANS C. et SCHMITZ S. (1998). Occupation et utilisation du sol récentes en Région wallonne, analyses et synthèses. *Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques.*
- COULON P. (1996) Les constructions agricoles aujourd'hui. *Les cahiers de l'urbanisme,* septembre 1996, n°16-17.
- DE BAETS D. (1992). Evolution des utilisations de l'espace en Belgique, Approche typologique. *Publications de l'Institut Economique Agricole, n°539.* Bruxelles, p. 83.
- DELATTRE D., HELLEMANS R. (2000). *Marges brutes standard des productions végétales et animales (Période 1994/95-1998/99).* Centre d'Economie Agricole. Bruxelles.
- DONADIEU P. et FLEURY A. (1997). *De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine.* Ecole nationale supérieure du paysage. Paris.
- DUPONT P., JANSSEN J. et MALVOZ L. (1988). Typologie structurelle des communes. In *Bulletin trimestriel du Crédit communal.* Bruxelles, pp. 3-22.
- FELTZ C. (1985). Pratiques constructives individuelles et production des formes résidentielles. In: G. RITCHOT et C. FELTZ . *Forme urbaine et pratique sociale.* Montréal - Louvain-la-Neuve
- GENICOT L.-F. (1998). Diversité de l'habitat rural en Wallonie. Des formes pour un même fond?. In : *Actes du colloque "Gestion et réaffectation du patrimoine rural" (Gembloux 22 novembre 1996). Etudes et Documents Monuments et Sites, 6.* Namur, DGATLP.
- GEVERU (1991). *Critères de ruralité, rapport final.* Ministère de la Région wallonne.
- GHELEYS V. (1997). *Critères et recommandations pour une meilleure intégration paysagère des bâtiments d'élevage : application au sud-est belge (Lorraine, Ardenne, Fagne-Famenne et Condroz).* Mémoire de fin d'étude, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux.

GOSSELAIN P. (1996). La prise en compte du patrimoine rural dans les documents d'aménagement d'initiative régionale. In : *Cahiers de l'Urbanisme, 16-17 : Monde rural et patrimoine*. Liège.

KAYSER B. (dir.) (1993). *Naissance des nouvelles campagnes*. Paris.

LAMBERT V. (1987). Une histoire : Le plan de secteur en Wallonie. *Les cahiers de l'urbanisme*, juin 1987.

LORRAINE I. (1992). *Des zones d'activités agricoles péri-urbaines en Ile-de-France*. Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France. Paris, p. 94.

MARECHAL M. (1996). Pour une bonne intégration des bâtiments agricoles nouveaux et préfabriqués. In : *Cahiers de l'Urbanisme, 16-17 : Monde rural et patrimoine*. Liège.

Paysage au pluriel (1995). Pour une approche ethnologique des paysages. Paris.

ROGER A. (dir.) (1995). *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Paris.

SLAK M-F., VVIERE J-L. (2000). Vers une modélisation du mitage. *Etudes foncières n°85*, hiver 1999-2000.